

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 122

19 janvier 2010

SOMMAIRE

Agence Henri Hengel S.à r.l.	5823	Hydinvest S.A.	5822
Alcom S.A.	5813	Hypercenter Investment S.A.	5815
Apollo Portland Holding S.à r.l.	5851	Jaba Investment S.A.	5811
Apollo Zlicin Holding S.à r.l.	5848	La Voile Blanche Sàrl	5826
AP Portland 9 S.à r.l.	5853	LG S.à r.l.	5819
ARCHAND Capital Investments S.à r.l.	5814	Newbury Company S.A.	5851
Archand Holding S.à r.l.	5815	New Immo S.A.	5819
Artes S.A.	5820	Participations et Investissements Miné- raux	5821
Association des Diplômés du Master Droit Bancaire et Financier Européen de l'Uni- versité du Luxembourg	5848	Pâtisserie Scheer Marc	5821
Association des Diplômés du Master Droit Européen, Filière Droit Bancaire et Finan- cier Européen de l'Université du Luxem- bourg	5848	P.D.N.C. S.à r.l.	5810
Atlantic Trans-National S.A.	5816	Pecundria S.A.	5824
Auberge du Lac	5820	ProLogis European Finance IX S.à r.l.	5810
Auto Transport.lu S.A.	5812	ProLogis France LX S.à r.l.	5822
Brio S.A.	5814	ProLogis UK CCX S.à r.l.	5821
Cables Holding S.A.	5823	Promoters and Partners Sàrl	5810
Cappartners S.A.	5825	Q4Q Consulting s.à r.l.	5856
CHERRY Luxembourg S.A.	5818	Raihan America S.à r.l.	5825
Corelli S.à r.l.	5818	Rali S.à r.l.	5812
CSN Overseas S.à r.l.	5822	Redstone Securities Holdings S.à r.l.	5824
Duara SA	5825	Resinvest S.à r.l.	5812
Entreprise Jean Wampach Sàrl	5820	Reuter Investment Property Co I	5823
Erasme Investissements S.A.	5811	RO International S.A.	5816
FOP Emeraude S.A.	5813	Sammartini S.à r.l.	5817
Frescobaldi S.à r.l.	5814	Société d'Investissements Ferroviaires ...	5824
Fruits et Légumes du Jardin S.A.	5856	Société d'Investissements Ferroviaires ...	5816
Galerie d'Art Leonardo Da Vinci	5819	Tartini S.à r.l.	5817
Global IT Services S.à r.l.	5820	Tilbury Investments S.A.	5855
Global Participation Return S.A.	5826	Torelli S.à r.l.	5811
Greening Partners International S.à r.l. ...	5856	UBI Banca International S.A.	5821
Gru - Lux s.à r.l.	5810	Valmy Technologies S.A.	5818
Hamburg Altona	5832	Velacorp S.à r.l.	5817
High Tide CDO I S.A.	5831	VGC (Lux) Finco S. à r.l.	5815
		Vital.Med	5822
		Water and Sun S.A.	5813
		Welschbillig S.à r.l.	5819

Promoters and Partners Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9741 Boxhorn, Maison 13.

R.C.S. Luxembourg B 99.880.

Les comptes annuels au 31-12-2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Carlo SCHNEIDER
Le gérant

Référence de publication: 2010003925/12.

(090198217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

P.D.N.C. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.297.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010004096/13.

(090198353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

ProLogis European Finance IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2009.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gerrit Jan Meerkerk
Gérant

Référence de publication: 2010003915/14.

(090198106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Gru - Lux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 5, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 96.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 22.12.2009.
Fiduciaire S.à r.l.
CabexcO
Centre Helfent
1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange
Signature

Référence de publication: 2010004174/15.

(090198329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Torelli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.234.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010004287/17.

(090197883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Jaba Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.531.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 14 décembre 2009 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: Van Lanschot Management S.A., Van Lanschot Corporate Services S.A. et Harbour Trust and Management S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2012;

- l'assemblée nomme H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2008;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 décembre 2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2010003847/19.

(090198543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Erasmé Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 87.084.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 30 novembre 2009 que l'Assemblée a décidé de clôturer la liquidation et a pris la résolution suivante en application de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant 5 ans à l'ancien siège de la société: 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

ERASME INVESTISSEMENTS SA. (en liquidation)

LIMONE CORP

Le liquidateur

Référence de publication: 2010003744/18.

(090198270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Rali S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 13, Cité Ovenacker.
R.C.S. Luxembourg B 60.321.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 27 novembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée RALI S.à r.l., dont le siège à L-5692 Elvange, 13 Cité Ovenacker, a été dénoncé en date du 24 avril 2000. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Maître Marc LENTZ

Liquidateur

Référence de publication: 2010003752/18.

(090198710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Auto Transport.lu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perle, 34, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 99.593.

Résolution du Conseil d'Administration

A l'unanimité, les soussignés administrateurs de la société de droit luxembourgeois AUTO TRANSPORT.LU SA dont le siège social est au 34, rue de la Poste, L - 8824 PERLE décident par la présente:

- d'accepter la démission du commissaire au compte Monsieur CONSTANDT Stéphane, domicilié 65 rue Fosse Moray, B - 6800 SAINT PIERRE
- de nommer en lieu et place comme commissaire au compte jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2010 Monsieur CHARLIER Claude, domicilié 64 Marvie, B - 6600 BASTOGNE

Fait à Perlé, le 23 décembre 2009.

GENON Francis / GENON Eric / GENON Pascal

Administrateur délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010003850/17.

(090198227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Resinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 98.597.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 27 novembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Roeland P. Pels, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Frank Walenta, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au/immédiat pour une durée indéterminée.
- Marjoleine van Oort, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010003840/19.

(090198372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Water and Sun S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.058.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion

du Conseil d'Administration de la société WATER AND SUN S.A. qui s'est tenue en date du 3 août 2009.

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Madame Natacha Steuermann en sa qualité d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la Société et décide de coopter en remplacement Mademoiselle Andreea Antonescu, avocat, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Mademoiselle Ingrid Lafond, Mademoiselle Estelle Matera et Mademoiselle Andreea Antonescu

Extrait certifié conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010003843/19.

(090198466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

FOP Emeraude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.717.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 décembre 2009

Résolution

Suite au pouvoir leur conféré par l'assemblée générale des actionnaires en date de ce jour, les administrateurs décident à l'unanimité de nommer administrateur-délégué de la société, ce acceptant:

Madame Isabelle BOEZ, demeurant à L-2522 Luxembourg, 16, rue Guillaume Schneider, née à Fourmies (F), le 1^{er} avril 1967.

Son mandat expirera avec son mandat d'administrateur à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015."

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

François PEUSCH / Daniel SCHNEIDER / Isabelle BOEZ

Référence de publication: 2010003837/17.

(090198251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Alcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 63.357.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2009

"Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission en date du 16 novembre 2009 de Monsieur Patrick STRAUSS, demeurant à L-9837 Neidhausen, 20, an der Gaass, en sa qualité d'administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la société sera dorénavant valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs."

Howald, le 15 décembre 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Antonio José PEDROSA RAMOS / Conseqiao CARBALLO

Président / Scrutateur et secrétaire

Référence de publication: 2010003836/18.

(090198240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Brio S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 28.120.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 décembre 2009

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Dr. Peter BOSSHARD, avocat, demeurant au 135, Seestrasse, 8027 Zurich (Suisse), Président;
- Monsieur Dimitri BIKAS, architecte, demeurant au 44, Kronnis Str., 55131 Thessalonike (Grèce);
- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010003808/21.

(090198719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Frescobaldi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 123.848.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010004290/17.

(090197878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

ARCHAND Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 85.228.

EXTRAIT

En date du 8 décembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La société KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social au "9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg", est nommée comme réviseur d'entreprise de la Société pour une période se terminant à la fin de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Jorrit Cromptoets

Référence de publication: 2010003799/16.

(090198174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Archand Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 81.040.

—
EXTRAIT

En date du 8 décembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La société KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social au "9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg", est nommée comme réviseur d'entreprise de la Société pour une période se terminant à la fin de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Jorrit Cromptoets

Référence de publication: 2010003800/16.

(090198160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

VGC (Lux) Finco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 103.075.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des associés prises en date du 10 décembre 2009 par acte sous seing privé que

- Il a été prononcé la clôture de la liquidation de la Société;

- Les livres et les documents de la Société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à partir de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010003754/21.

(090198621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Hypercenter Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 107.815.

—
Monsieur Michael MULLER a démissionné de ses fonctions d'administrateur de catégorie A avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Monsieur Alain ROLLAND a démissionné de ses fonctions d'administrateur de catégorie A avec effet au 13 novembre 2009.

Monsieur Barend Christiaan DE BRUYN a démissionné de ses fonctions d'administrateur de catégorie A avec effet au 13 novembre 2009.

Monsieur Raymund SCHEFFRAHN a démissionné de ses fonctions d'administrateur de catégorie A avec effet au 3 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Référence de publication: 2010003806/17.

(090198673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

RO International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 134.891.

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la société datée du 8 décembre 2009 que les administrateurs sortants suivants:

- M. Pierre RICHA, administrateur, également Président, avec adresse professionnelle au 6, avenue de Frontenex, CH-1207 Genève;
- Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
- M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

ainsi que le commissaire aux comptes sortant, M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2010003833/21.

(090198211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Société d'Investissements Ferroviaires, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 101.067.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 14 septembre 2009

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Christophe Blondeau, Administrateur, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Pour extrait conforme
Pour Société d'Investissements Ferroviaires S.A.
FIDALUX S.A.
BLONDEAU Christophe
Administrateur

Référence de publication: 2010003816/17.

(090198821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Atlantic Trans-National S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 56.586.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2009

- L'Assemblée Générale décide d'accepter:

1. La démission de l'administrateur et administrateur délégué Mr Alexandre CLAESSENS, né le 17/12/1951 à Wilrijk et demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29 avenue Monterey
2. La nomination de Mr Jean NAVEAUX, né le 30 avril 1943 à Villers-le-Loué et demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29 avenue Monterey au poste d'administrateur et administrateur délégué.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME
Signature

Référence de publication: 2010003809/16.

(090198736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Tartini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.848.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010004289/17.

(090197879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Sammartini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.206.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010004288/16.

(090197882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Velacorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 42.800,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 118.822.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 23 décembre 2009 que:

1 - Monsieur Eric Andres demeurant à E-28016 Madrid (Espagne), 21, Puerto Rico, 81zq a été révoqué de ses fonctions de gérant de classe B avec effet à la date de l'assemblée,

2 - Le mandat de gérant de Monsieur Thierry Romero demeurant à B-1040 Etterbeek (Belgique), 6, rue des Bataves, est confirmé pour une durée illimitée. Monsieur Thierry Romero devient, à la date de l'assemblée, le gérant unique de la société.

Il résulte de la décision du gérant unique de la Société prise en date du 23 décembre 2009 de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société à L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010003760/21.

(090198638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Corelli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 136.134.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010004291/17.

(090197876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

CHERRY Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.287.

Les comptes annuels au 31/03/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Pour Cherry Luxembourg S.A.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010004292/16.

(090197873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Valmy Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 88.682.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 12 novembre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme VALMY TECHNOLOGIES S.A., dont le siège social à L-2149 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, a été dénoncé en date du 15 juillet 2008.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, Juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Julien BOECKLER, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 décembre 2009 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Julien BOECKLER

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010003753/21.

(090198709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

New Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 13, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 104.135.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2009.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010004095/13.

(090198354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Welschbillig S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 132.666.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 21 décembre 2009.

Pour WELSCHBILLIG SARL
Fiduciaire Roger Linster
p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010004134/13.

(090198450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Galerie d'Art Leonardo Da Vinci, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 110, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 22.607.

Les comptes annuels au 31-12-2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

MIRTO Jacques
Le gérant

Référence de publication: 2010003929/12.

(090198205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

LG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8284 Kehlen, 1, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 123.421.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N.B: Veuillez prendre en considération le bilan rectificatif 2008 car une erreur est survenue au niveau du bénéfice -
193 638.60 euros.

Date déposé le: 14/10/2009

N° de dépôt L090157665.04

N° de registre B123421

Signature.

Référence de publication: 2010004077/16.

(090198009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Auberge du Lac, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6841 Machtum, 77, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 19.140.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 21 décembre 2009.
Pour AUBERGE DU LAC SARL
Fiduciaire Roger Linster
p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010004136/13.

(090198447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Global IT Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 111.729.

Les comptes au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010004168/13.

(090198528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Entreprise Jean Wampach Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Oberdonven, 2, rue Toschacker.
R.C.S. Luxembourg B 80.019.

Les comptes annuels au 31-12-2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Lucien WAMPACH
Le gérant

Référence de publication: 2010003926/12.

(090198212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Artes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 55.762.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 novembre 2009, acte n° 520 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Jacques DELVAUX
Boite Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2010003880/16.

(090197872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Pâtisserie Scheer Marc, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 14, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 73.646.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour PATISSERIE SCHEER MARC SARL

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2010004246/12.

(090198042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

ProLogis UK CCX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par #N/A

Gérant

Référence de publication: 2010003906/14.

(090198054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

UBI Banca International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 61.018.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 octobre 2009, acte n°463 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Boite Postale 320

L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2010003878/16.

(090197865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Participations et Investissements Minéraux, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 53.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010003881/12.

(090197958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

CSN Overseas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 358.670.550,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 25 novembre 2009.

M.C.J. Weijermans.

Référence de publication: 2010004248/12.

(090198033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

ProLogis France LX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010003905/14.

(090198057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Hydinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.295.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 07 décembre 2009, la décision suivante a été prise:

- l'assemblée renommée GSL Fiduciaire S. à r.l., 37 rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2009;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 08 décembre 2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A. / Harbour Trust and Management S.A.

Signatures / Signatures / Signatures

Référence de publication: 2010003848/16.

(090198547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Vital.Med, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8029 Strassen, 7, rue Jean-Pierre Kemp.

R.C.S. Luxembourg B 134.699.

Les comptes annuels au 31-12-2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Michel LEGRAND

Le gérant

Référence de publication: 2010003928/12.

(090198207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Agence Henri Hengel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6841 Machtum, 1, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 79.286.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} décembre 2009

"Première résolution

L'Assemblée accepte la démission au 30 novembre 2009 de Madame Christine KIEFFER, demeurant à L-6841 Machtum, 1, rue des Fleurs, de son poste de gérant."

"Deuxième résolution

Monsieur Henri HENGEL, demeurant à L-6841 Machtum, 1, rue des Fleurs, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

Il a tous les pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle."

Machtum, le 1^{er} décembre 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Henri HENGEL / Christine KIEFFER

Référence de publication: 2010003835/18.

(090198238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Cables Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 44.013.

—
EXTRAIT

Avec effet au 21 décembre 2009, la société CAPITA FIDUCIARY SA, ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la Société Anonyme CABLES HOLDING SA de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

A la même date susmentionnée, la société CBS CONSULTING Sàrl, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a donné sa démission en tant que Liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

CAPITA FIDUCIARY SA

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010003759/18.

(090197792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

RIPCO I, Reuter Investment Property Co I, Société Civile.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 59, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg E 3.231.

—
Compte-rendu du procès-verbal de l'assemblée générale et du conseil d'administration du 19 décembre 2009

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale des associés et du conseil d'administration de la Société tenue le 19 décembre 2009 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 39-41 rue Henri Entringer, L-1467 Howald (Commune de Hespérange) au 59 rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg;

- L'adresse de l'administrateur, David Burbi, est désormais établie au 59 rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg;

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 3.** Le siège statutaire et de direction effective de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010003762/18.

(090198515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Pecundria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 139.417.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 novembre 2009, acte n° 521 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Jacques DELVAUX
Boite Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2010003879/16.

(090197867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Redstone Securities Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 136.978.

EXTRAIT

En date du 6 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Marjoleine van Oort, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg.
Pour extrait conforme
Frank Walenta

Référence de publication: 2010003839/16.

(090198367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

SIF S.A., Société d'Investissements Ferroviaires, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 101.067.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège sociale le 21 octobre 2009

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de démissionner Monsieur Mame Sader Diagne, de sa fonction d'Administrateur au sein de la société, avec effet immédiat.

6^{ème} Résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat les mandats des Administrateurs de Monsieur Jean-Jacques Château, de Monsieur Romain Thillens et de Monsieur Christophe Blondeau, ainsi que celui de Commissaire de la société H.R.T Révison S.A. pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme
Pour Société d'Investissements Ferroviaires S.A.
FIDALUX S.A.
BLONDEAU Christophe
Administrateur

Référence de publication: 2010003815/22.

(090198821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Cappartners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 97.802.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 9 décembre 2009 que les mandats des administrateurs sortants: M. Marc SCHMIT, Président du Conseil d'Administration, Mme Annie SWETENHAM et M. Fernand HEIM, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes sortant, M. Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits pour une nouvelle période de statutaire de 6 ans.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010003831/16.

(090198159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Raihman America S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.587.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Raihman America S.à r.l.

Représentée par Mr Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2010004177/13.

(090198209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Duara SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 85.714.

- Constituée suivant acte reçu par Me Paul BETTINGEN, notaire de résidence à L-NIEDERANVEN, en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 743 du 15 mai 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société DUARA S.A., tenue au siège social le 7 décembre 2009 que:

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une période de 5 ans:

* Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg: administrateur.

* Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg: administrateur.

* Monsieur Faride BENTEBBAL, employé privé, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg: administrateur.

* REVILUX S.A., 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg: commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Pour la société DUARA S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010003828/25.

(090198049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

La Voile Blanche Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 104, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 145.570.

—
Assemblée générale extraordinaire du 07 décembre 2009

L'associé unique de la société La Voile Blanche s.à r.l., constituée en date du 25 mars 2009 aux termes d'un acte reçu par le Notaire Frank MOLITOR de résidence à Dudelange, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire.

Ordre du jour

- 1) Constatation de la démission de Monsieur George Lucian MURGOCl de ses fonctions de gérant technique
- 2) Constatation de la nomination de Monsieur Christian EL KHAL qui prend la fonction de gérant technique

Sont présents:

Monsieur Christian EL KHAL, associé unique, né le 22.06.1964 à Sousse (Tunisie) et demeurant à L-3924 Mondercange, 6, am Rousegaertchen

Monsieur George Lucian MURGOCl, gérant technique, né le 14.10.1967 à Sinaia (Roumanie) et demeurant à F-54620 Baslieux, 5, rue Albert Lebrun

Résolutions:

Démission de Monsieur George Lucian MURGOCl de ses fonctions de gérant technique

Nomination de Monsieur Christian EL KHAL, qui prend la fonction de gérant unique.

Dès à présent la société est engagée par la seule signature de son gérant unique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Esch/Alzette, le 07 décembre 2009.

M. Christian EL KHAL / M. George Lucian MURGOCl.

Référence de publication: 2010003805/27.

(090198572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Global Participation Return S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 150.121.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre novembre

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg;

Ont comparu:

1. Monsieur Paolo CROCIATO, né le 10 mai 1961, à Trieste (TS), résident à I-34015 Muggia (TS), Via Darsella di Chiampore, 1/E, Italie,

ici représentée par Monsieur Carlo SANTOIEEMMA, né le 25 mars 1967, à Matera (Italie), demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg - Strassen, employé privé,

en vertu d'une procuration donnée le 5 novembre 2009 jointe en annexe au présent acte.

2. Monsieur Dario GERMANI, né le 13 septembre 1962, à Trieste (TS), résident à I-34149 Trieste (TS), Erta Sant'Anna, 30, Italie,

ici représentée par Monsieur Carlo SANTOIEEMMA, précité,

en vertu d'une procuration donnée le 5 novembre 2009, jointe en annexe au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "GLOBAL PARTICIPATION RETURN S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelle au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Lu-

xembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour y adapter authentiquement le présent article.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 36.000,- (Trente-six mille Euros), représenté par 3.600 (Trois mille six cent) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros).

Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros), représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 novembre 2014, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télécopie ou télex.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du

conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Le Conseil d'Administration peut décider que, pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 2^{ème} mercredi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée à l'assemblée, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration en deans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 2^{ème} mercredi du mois de mai 2011 à 14.00 heures.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

Monsieur Paolo CROCIATO, préqualifié, Deux mille quatre cents actions	2.400
Monsieur Dario GERMANI, préqualifié, Mille deux cents actions	1.200
TOTAL: Cinq mille actions	3.600

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 36.000,- (Trente-six mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 2.400,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS et celui des commissaires à UN.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Carlo SANTOIEEMMA, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg - Strassen;

- Monsieur Daniel KUFFER, né le 22 mars 1963 à Differdange, demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg - Strassen;

- Monsieur Marco LAGONA, né le 18 avril 1972 à Milan (Italie), demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg - Strassen;

Monsieur Carlo SANTOIEEMMA, pré-qualifié, est nommé Président.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société I.C. DOM-COM Sàrl, établie à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 133.127.

4. Le siège de la société est fixé au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg

5. Le mandat des administrateurs est fixé à 1 année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2011;

6. Le mandat du commissaire est fixé à 1 année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011;

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SANTOIEEMMA, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 2 décembre 2009, LAC/2009/51702: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fin de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2010004638/270.

(090198311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

High Tide CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 92.938.

Extrait des minutes de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le 18 décembre 2009 (L'"Assemblée")

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs ainsi que le mandat du commissaire aux comptes et du réviseur d'entreprises de la société avec effet à partir du 20 mai 2009 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Le conseil d'administration se composant de la façon suivante:

- Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg;

- Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg;

- Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes étant:

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix, L- 1371 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 40312 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

Le réviseur d'entreprises étant:

- DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 67 895 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

A Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010003811/27.

(090198827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Hamburg Altona, Société Anonyme.

Capital social: EUR 405.044,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.945.

In the year two thousand and nine on the twenty-sixth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Hamburg Altona", a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under Luxembourg law, with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 123.945 (the "Company").

There appeared,

Custom House Capital Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office under number 269794 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Annick Braquet, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

(i) The Sole Shareholder present or represented and the number of shares it owns are shown on an attendance list.

(ii) As appears from the attendance list, the 500 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

(iii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Suppression of the nominal value of the shares of the Company;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,091,695 so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 2,104,195 by the creation and the issuance of 2,091,695 new shares without mention of value each;
3. Subscription, intervention and payment of the 2,091,695 new shares by contributions in kind;
4. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,073,195 so as to raise it from its current amount of 2,104,195 to EUR 31,000 without any change to the number of outstanding shares of the Company;
5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company;
6. Conversion of the Company into a société anonyme (public company limited by shares);
7. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 386,544 so as to raise it from its current amount of EUR 31,000 to EUR 417,544 by the issue of 386,544 new shares of the Company;
8. Waiver by the shareholders of their preferential subscription rights;
9. Subscriptions, interventions and payments of the 386,544 new shares by contributions in kind;
10. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 so as to reduce it from the amount of EUR 417,544 to EUR 405,044 by redemption of 500 shares;
11. Consolidation of the articles of association of the Company in their entirety in order to adapt them to the new form of the Company and to reflect the increases and the decreases of the share capital of the Company;
12. Appointments of the Type A and Type B directors of the Company;
13. Appointment of Fiduciaire Sganzerla S.à r.l. as statutory auditor of the Company;
14. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to delete the mention of the nominal value of the shares of the Company.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,091,695 (two millions ninety-one thousand six hundred ninety-five euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 2,104,195 by the issue of 2,091,695 new shares of the Company, without mention of value, fully paid up by contributions in kind.

Third resolution

It is resolved to accept the subscriptions to the increase of capital of EUR 2,091,695 by contributions in kind by the Investors (as hereafter defined) consisting of receivables up to an amount of EUR 2,091,695 (the "Receivables").

Intervention - Subscription - Payment

There appeared the following investors (the "Investors"), duly represented by Annick Braquet, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal:

- Patrick Brennan PPT
- John Buckley
- Joe Carroll PPT
- Alan Crean PPT
- Fergal Crinion PPT
- John Duane
- Paul Faller
- Bernadette Faller
- John Flaherty PPT
- Josephine Glennon
- Gerry Hennelly Prsa
- Tadhg Keady
- Fidelma Keady
- James Kilraine
- Bernadette Kilraine
- Oliver McAnena PRSA
- Gus McCarthy PPT
- JJ Mitchell
- Catherine Mitchell
- John Nee PRSA
- Maire Ni Thuathail
- Nora McEvoy
- Brendan O'Connor
- Thomas O'Donnell Arf
- Garrett Piggott
- Majella Piggott
- Pierce Purcell
- Susan Purcell
- Martin Reddington Prsa
- Brian Ruane PPT
- John Ryan
- Terri O'Brien
- Antoinette Ryan
- Mary Tarmey
- The Wing Cheun (Charlie) Chan PPT
- Brendan Uniacke
- Kathleen Uniacke
- Gerard Walshe
- Norah Walshe

The Investors declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 2,091,695 by subscribing to the following shares, the whole being fully paid up by contributing of the Receivables:

- Patrick Brennan PPT	62 398 shares
- John Buckley	44 569 shares
- Joe Carroll PPT	89 139 shares
- Alan Crean PPT	89 139 shares
- Fergal Crinion PPT	66 854 shares
- John Duane	44 569 shares
- Paul Faller	44 569 shares
- Bernadette Faller	44 569 shares
- John Flaherty PPT	50 364 shares
- Josephine Glennon	81 589 shares
- Gerry Hennelly Prsa	88 493 shares
- Tadhg Keady	33 427 shares
- Fidelma Keady	33 427 shares
- James Kilraine	33 427 shares
- Bernadette Kilraine	33 427 shares
- Oliver McAnena PRSA	95 824 shares
- Gus McCarthy PPT	53 483 shares
- JJ Mitchell	62 397 shares
- Catherine Mitchell	62 397 shares
- John Nee PRSA	77 997 shares
- Maire Ni Thuathail	44 569 shares
- Nora McEvoy	22 285 shares
- Brendan O'Connor	66 854 shares
- Thomas O'Donnell Arf	89 139 shares
- Garrett Piggott	22 285 shares
- Majella Piggott	22 285 shares
- Pierce Purcell	22 285 shares
- Susan Purcell	22 285 shares
- Martin Reddington Prsa	55 712 shares
- Brian Ruane PPT	111 424 shares
- John Ryan	66 854 shares
- Terri O'Brien	22 285 shares
- Antoinette Ryan	22 285 shares
- Mary Tarmey	44 569 shares
- The Wing Cheun (Charlie) Chan PPT	175 381 shares
- Brendan Uniacke	22 285 shares
- Kathleen Uniacke	22 285 shares
- Gerard Walshe	22 285 shares
- Norah Walshe	22 285 shares

Evaluation

The value of the Receivables is of EUR 2,091,695. Such contributions have been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contributions' existence

Proof of the contributions' existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contributions

The Investors, contributors represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Receivables are certain, liquid and payable;
- (ii) they are the legal owners and holders of all rights, title and interest in and to the Receivables;
- (iii) the Receivables are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Receivables are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Receivable are freely transferable, with all the rights attached thereto; and

(vi) all formalities subsequent to the transfer of the Receivables required under any applicable law have or will be carried out in order for the contributions to be valid anywhere and towards any third parties.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

Harry Cassidy, John Mulholland and Claudine Schinker, acting as managers of the Company, each of them represented here by Annick Braquet, by virtue of a power of attorney;

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contributions in kind described above, expressly agree with the description of the contributions in kind, with the valuation, with the effective transfer of the Receivables, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

It is unanimously resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 2,073,195 (two millions seventy-three thousand one hundred ninety-five euros) so as to reduce it from its current amount of EUR 2,104,195 to EUR 31,000 without any change to the number of outstanding shares in order to set off the losses of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and the reduction having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) divided into 2,092,195 (two millions ninety-two thousand one hundred ninety-five) shares, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Sixth resolution

It is unanimously resolved to convert the Company into a société anonyme (public company limited by shares). The conditions required under Luxembourg law to convert a société à responsabilité limitée (private limited liability company) into a société anonyme (public company limited by shares) being fulfilled, and notably the issue of a special report established by Facts Audit Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under Luxembourg law, with its registered office at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with a share capital of EUR 40,000 and duly registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 98.790, réviseurs d'entreprises, which shall remain annexed to the present deed, the conversion is fully carried out.

It is noted that this conversion, duly made in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, does not give place to a new legal entity, the société anonyme (public company limited by shares) being the continuation of the société à responsabilité limitée (private limited liability company) such as it existed until this moment without any change in the assets and in the liabilities of the Company.

Seventh resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 386,544 (three hundred eighty-six thousand five hundred forty-four euros) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000 to EUR 417,544 by the issue of 386,544 new shares of the Company without mention of value, fully paid up by contributions in kind.

Eight resolution

The current shareholders declared unanimously that they waive their preferential subscription rights.

Ninth resolution

It is unanimously resolved to accept the subscriptions to the increase of capital of EUR 386,544 by contributions in kind as detailed in a list of subscribers. Such list specifying the number of subscribed shares was submitted to the notary.

Evidence of the existence and of the value of the contributions in kind was given to the undersigned notary by producing a special report of a réviseur d'entreprises, in accordance with article 26-1 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, which shall remain annexed to the present deed.

Tenth resolution

It is unanimously resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) so as to raise it from its current amount of EUR 417,544 to 405,044 EUR by the redemption and the subsequent cancellation of the 500 shares of the Company held by the Sole Shareholder, no other shareholder of the Company wishing to have his shares redeemed.

Eleventh resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and the contributions having been fully carried out, it is unanimously resolved to consolidate the articles of association of the Company (the "Articles") in their entirety in order to reflect the new form of the Company which shall now read as follows:

AMENDED AND RESTATED ARTICLES OF ASSOCIATION

"Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société anonyme (public company limited by shares) governed by Luxembourg law, as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Hamburg Altona.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to enter into any financial commercial or other transactions and grant to any company or entity which form part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

The Company may also hold any interest in whatever form in any real estate in Luxembourg or abroad by direct or indirect means, acquire and sell real estate properties either in Luxembourg or abroad and perform all operations relating to real estate properties, including investing or acquiring directly or indirectly any participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment opened to the public.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 405,044 (four hundred five thousand forty-four euros) divided into 2,478,239 (two millions four hundred seventy-eight thousand two hundred thirty-nine) shares without mention of value, fully paid-up.

The Company's authorized capital is set at EUR 5,000,000 (five millions euros).

All the shares are in bearer or nominative form. A register of shareholder shall be kept by the Company and shall mention the name and the address of each shareholder as notified by him, the number of the shares he holds and, as the case may be and the date of any transfer.

The share capital and the authorized share capital, as the case may be, may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for an amendment of the Articles.

Furthermore, in accordance with article 32 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the board of directors is authorized for a period of five years as of the date of publication of these Articles, without prejudice of renewal, to increase from time to time the share capital within the limits of the authorized capital and to amend the Articles to reflect such increase. The board of directors shall have the broadest powers to determine the terms and conditions of issuance, subscription and payment of the new shares, which could be issued in particular with or without share premium and paid up by contribution in kind or cash, or in any other way to be determined by the board of directors. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any director or any other duly authorized person, the power of acknowledging the contribution and receiving payment for the shares representing all or part of the increase of capital within the authorized capital.

Art. 7. Voting rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer and Redemption of shares. The Company's shares are freely transferable and are redeemable under the conditions laid down by the Law, in particular by article 49-8 of the Law.

Title III - Management

Art. 10. Appointment of the directors. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members divided into two different types namely Type A directors and Type B directors.

Where the Company has a sole shareholder, it may be managed by a sole director having the powers of the board of directors.

No director needs be a shareholder of the Company. The directors shall be appointed for a maximum of a six years renewable period by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. The remuneration, if any, of the directors shall be determined in the same manner.

However, in case of vacancy in the office of director, the remaining directors may by way of cooptation elect another director to fill the vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the Law.

A director may be removed, with or without cause, at any time by resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Art. 11. Powers of the directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, or in case of plurality of directors, by the sole signature of any Type A director or the joint signature of a Type A director and a Type B director.

The board of directors may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

Art. 12. Board of directors. The board elects among its members a chairman who shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of directors shall meet when convened by the chairman or by request of two directors.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each director, or where all the directors are present or represented.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

Circular resolutions of the board of directors can be validly taken if approved in writing and signed by all directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings, duly convened.

Any and all directors may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of the board of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of directors including at least one Type B director.

Decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of directors of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the directors present and represented who voted and did not abstain.

In the event of a tied vote, the chairman will have a casting vote.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 13. Liability of the directors. No director assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a director of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 14. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

The contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 15. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, the supervisory board and the statutory auditors. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if shareholders representing more than 10 percent (10%) of the share capital of the Company require so in writing with an indication of the agenda.

In absence of bearer shares, written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the ordinary general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of the majority of the shareholders present or represented.

The extraordinary general meeting of shareholders validly decides where more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company is represented. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented who voted and did not abstain or which vote is not null.

A general shareholders' meeting convened in order to approve the last closed financial accounts of the Company shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Friday of May at 3:00 p.m. or on the following business day if such day is a public holiday.

Minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman, or if applicable by his substitute, and the scrutineer(s) of the meeting and the shareholders who request to do so.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 16. Financial year. The financial year of the Company starts on December 1 and ends on November 30.

Art. 17. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of directors shall draw up a balance sheet and a profit and loss account and their annex in accordance with the Law. The annual accounts will then be submitted to the annual general shareholders' meeting within six months of the closing of the financial year.

Fifteen days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the Company's registered office, the balance sheet and the profit and loss account as well as the documentation mentioned under article 73 of the Law.

Art. 18. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the majority of shareholders present or represented, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 19. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the board of directors may decide, in accordance with article 72-2 of the Law and subject to the conditions laid down by the Law, to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but

decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 20. Audit. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaire (s)) who need not to be shareholder, and will serve until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company that will approve the annual accounts of the year 2013. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

The supervision of the Company has not to be entrusted to one or more statutory auditors if qualified auditor(s) are appointed.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the shareholders, representing at least two thirds of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 22. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold."

Twelfth resolution

It is unanimously resolved to appoint:

- John D. Mulholland, born on 13 December 1950 in Newtownards, Co Down, Ireland, residing in Dublin, Ireland; and
- Harry Cassidy, born on 5 July 1956 in Newcastle Upon Tyne, United-Kingdom, residing in Dublin, Ireland;

as type A directors of the company and to set the duration of their mandate until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the third Friday of May, 2014.

- Claudine Schinker, born on 31 March, 1964 in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

as type B director of the company and to set the duration of her mandate until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the third Friday of May, 2014.

Thirteenth resolution

It is unanimously resolved to appoint FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under Luxembourg law, with a share capital of EUR 12,400, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 96.848, as statutory auditor of the Company and to set the duration of its mandate until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the third Friday of May, 2014.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eur 8,000.- (EIGHT THOUSAND EURO).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise "Hamburg Altona", ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 (douze-mille cinq cents euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.945 (la "Société").

A comparu,

Custom House Capital Limited, une société de droit de la République d'Irlande, ayant son siège social au 9 Merrion Square, Dublin 2, Irlande, immatriculée auprès du Companies Registration Office sous le numéro 269794 ("Associé Unique");

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

(i) L'Associé Unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient est renseigné dans la liste de présence.

(ii) Il ressort de la liste de présence que les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé.

(iii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Suppression de la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 2.091.695 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR à 2.104.195 EUR par l'émission de 2.091.695 nouvelles parts sociales de la Société;
3. Souscriptions, interventions et émissions de 2.091.695 nouvelles parts sociales de la Société par apports en nature;
4. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 2.073.195 EUR pour le porter de son montant actuel de 2.104.195 EUR à 31.000 EUR sans modification du nombre de parts sociales émises par la Société;
5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;
6. Transformation de la Société en une société anonyme;
7. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 386.544 EUR pour le porter de son montant actuel de 31.000 EUR à 417.544 EUR par l'émission de 386.544 nouvelles actions de la Société;
8. Renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription;
9. Souscriptions, interventions et émissions de 386.544 nouvelles actions de la Société par apports en nature;
10. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 12.500 EUR pour le porter de son montant actuel de 417.544 EUR à 405.044 par le rachat de 500 actions;
11. Refonte des statuts de la Société en entier pour les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société et afin de refléter les augmentations et réductions de capital de la Société;
12. Nominations des administrateurs de Type A et de Type B de la Société;
13. Nomination de la Fiduciaire Sganzerla S.à r.l. en qualité de commissaire de la Société;
14. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 2.091.695 EUR (deux millions quatre-vingt onze mille six cent quatre-vingt quinze euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR à 2.104.195 EUR par l'émission de 2.091.695 nouvelles parts sociales de la Société, sans mention de valeur, entièrement libérées par apports en nature.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter les souscriptions à l'augmentation de capital de 2.091.695 EUR par apports en nature des Investisseurs (tels que définis ci-après) de créances d'un montant total de 2.091.695 EUR (les "Créances").

Intervention - Souscription - Paiement

Ont comparu les investisseurs suivants (les "Investisseurs"), dûment représentés par Annick Braquet, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé:

- Patrick Brennan PPT
- John Buckley
- Joe Carroll PPT
- Alan Crean PPT
- Fergal Crinion PPT
- John Duane
- Paul Faller
- Bernadette Faller
- John Flaherty PPT
- Josephine Glennon
- Gerry Hennelly Prsa
- Tadhg Keady
- Fidelma Keady
- James Kilraine
- Bernadette Kilraine
- Oliver McAnena PRSA
- Gus McCarthy PPT
- JJ Mitchell
- Catherine Mitchell
- John Nee PRSA
- Maire Ni Thuathail
- Nora McEvoy
- Brendan O'Connor
- Thomas O'Donnell Arf
- Garrett Piggott
- Majella Piggott
- Pierce Purcell
- Susan Purcell
- Martin Reddington Prsa
- Brian Ruane PPT
- John Ryan
- Terri O'Brien
- Antoinette Ryan
- Mary Tarmey
- The Wing Cheun (Charlie) Chan PPT
- Brendan Uniacke
- Kathleen Uniacke
- Gerard Walshe
- Norah Walshe

Les Investisseurs ont déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 2.091.695 EUR en souscrivant aux parts sociales suivantes, le tout étant entièrement libéré par l'apport des Créances:

- Patrick Brennan PPT	62 398 parts sociales
- John Buckley	44 569 parts sociales
- Joe Carroll PPT	89 139 parts sociales
- Alan Crean PPT	89 139 parts sociales
- Fergal Crinion PPT	66 854 parts sociales
- John Duane	44 569 parts sociales
- Paul Faller	44 569 parts sociales
- Bernadette Faller	44 569 parts sociales
- John Flaherty PPT	50 364 parts sociales
- Josephine Glennon	81 589 parts sociales
- Gerry Hennelly Prsa	88 493 parts sociales
- Tadhg Keady	33 427 parts sociales

- Fidelma Keady	33 427 parts sociales
- James Kilraine	33 427 parts sociales
- Bernadette Kilraine	33 427 parts sociales
- Oliver McAnena PRSA	95 824 parts sociales
- Gus McCarthy PPT	53 483 parts sociales
- JJ Mitchell	62 397 parts sociales
- Catherine Mitchell	62 397 parts sociales
- John Nee PRSA	77 997 parts sociales
- Maire Ni Thuathail	44 569 parts sociales
- Nora McEvoy	22 285 parts sociales
- Brendan O'Connor	66 854 parts sociales
- Thomas O'Donnell Arf	89 139 parts sociales
- Garrett Piggott	22 285 parts sociales
- Majella Piggott	22 285 parts sociales
- Pierce Purcell	22 285 parts sociales
- Susan Purcell	22 285 parts sociales
- Martin Reddington Prsa	55 712 parts sociales
- Brian Ruane PPT	111 424 parts sociales
- John Ryan	66 854 parts sociales
- Terri O'Brien	22 285 parts sociales
- Antoinette Ryan	22 285 parts sociales
- Mary Tarmey	44 569 parts sociales
- The Wing Cheun (Charlie) Chan PPT	175 381 parts sociales
- Brendan Uniacke	22 285 parts sociales
- Kathleen Uniacke	22 285 parts sociales
- Gerard Walshe	22 285 parts sociales
- Norah Walshe	22 285 parts sociales

Evaluation

La valeur des Créances a été fixée à 2.091.695 EUR.

Ces apports ont été évalués par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur d'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence des apports

Preuve de l'existence des apports a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective des apports

Les Investisseurs, apporteurs représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent expressément que:

- (i) Les Créances sont certaines, liquides et exigibles;
- (ii) Ils sont les seuls propriétaires des Créances;
- (iii) les Créances sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Créances ne sont l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Créances sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Créances requises en vertu de la loi applicable seront accomplies afin que les apports soient valables en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Harry Cassidy, John Mulholland et Claudine Schinker, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par Annick Braquet, en vertu d'une procuration;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée comme gérants de la Société en raison des apports en nature décrits ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description des apports en nature, son évaluation, et le transfert effectif des Créances, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

Il est unanimement décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 2.073.195 EUR (deux millions soixante-treize mille cent quatre-vingt quinze euros) pour le réduire de son montant actuel de 2.104.195 EUR à 31.000 EUR sans modification du nombre de parts sociales émises, aux fins de compenser les pertes de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et la réduction ayant été pleinement effectuée, il est unanimement décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille euros), divisé en 2.092.195 (deux millions quatre-vingt douze mille cent quatre-vingt quinze) parts, entièrement libérées.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social".

Sixième résolution

Il est unanimement décidé de transformer la Société en société anonyme. Les conditions requises par le droit luxembourgeois en vue de transformer une société à responsabilité limitée en société anonyme étant remplies, et notamment l'établissement d'un rapport de réviseurs d'entreprises établi par la société Facts Audit Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec un capital social de 40.000 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.790, agissant en qualité de réviseurs d'entreprises, ce rapport restant annexé à l'acte, la transformation est pleinement effectuée.

Il est noté que cette transformation, faite conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ne donne pas lieu à la création d'une nouvelle entité, la société anonyme n'étant que la continuation de la société à responsabilité limitée déjà existante sans modification dans la composition des biens actifs et passifs de la Société.

Septième résolution

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 386.544 EUR (trois cent quatre-vingt six mille cinq cent quarante-quatre euros) pour le porter de son montant actuel de 31.000 EUR à 417.544 EUR par l'émission de 386.544 nouvelles actions de la Société entièrement libérées par apports en nature.

Huitième résolution

Les actionnaires actuels ont déclaré à l'unanimité qu'ils renonçaient à leur droit préférentiel de souscription.

Neuvième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter les souscriptions à l'augmentation de capital de 386.544 EUR par apports en nature tels que détaillés dans une liste de souscripteurs. Cette liste, spécifiant le nombre d'actions souscrites, a été soumise au notaire.

Preuves de l'existence et de la valeur des apports en nature ont été données au notaire instrumentant par la production d'un rapport émanant d'un réviseur d'entreprises, conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ce rapport restant annexé à l'acte.

Dixième résolution

Il est unanimement décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de 417.544 EUR à 405.044 EUR par le rachat et l'annulation subséquente des 500 actions de la Société détenues par l'Actionnaire Unique, aucun autre actionnaire de la Société ne désirant voir ses actions rachetées.

Onzième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et les apports ayant été pleinement effectués, il est unanimement décidé de refondre les statuts de la société (les " Statuts ") en leur entier afin de refléter la nouvelle forme sociale de la société comme suit :

STATUTS COORDONNES

"Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la " Société ").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Hamburg Altona.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon

quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut également détenir des intérêts de quelque forme que ce soit dans tout bien immobilier sis à Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte, acquérir et vendre des biens immobiliers sis à Luxembourg ou à l'étranger, et réaliser toute opération liée à des biens immobiliers, y compris en investissant ou en acquérant directement ou indirectement des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand - Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Actions

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 405.044 (quatre cent cinq mille quarante-quatre euros), divisé en 2.478.239 (deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille deux cent trente-neuf) actions sans mention de valeur, entièrement souscrites.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros).

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne au moins le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre des actions qu'il détient et, le cas échéant, la date de chaque transfert.

Le capital social et le capital autorisé, le cas échéant, peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

De plus, conformément à l'article 32 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la " Loi "), le conseil d'administration est autorisé pour une durée renouvelable de cinq ans à compter de la date de publication des présents Statuts, à augmenter le capital social, dans les limites du montant du capital autorisé et des Statuts, et à modifier les Statuts en conséquence. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour déterminer les termes et les conditions d'émission, de souscription et de libération des nouvelles actions, qui seront émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, ou de toute autre manière déterminée par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans accorder aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou toute autre personne autorisée le pouvoir de constater les apports et de recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.

Art. 7. Droits de vote. Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels aux actions qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des actions. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un seul propriétaire par action.

Art. 9. Transfert et Rachat des actions. Les actions de la Société sont librement cessibles et rachetables entre actionnaires ou lorsque la Société a un actionnaire unique, conformément à la Loi et particulièrement à son article 49-8.

Titre III - Gestion

Art. 10. Nomination des administrateurs. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs et divisé en deux catégories distinctes dénommées administrateurs de type A et administrateurs de type B.

En cas d'actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique qui exerce seul les pouvoirs du conseil d'administration.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Les administrateurs sont nommés pour une période renouvelable ne pouvant excéder six ans par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social. La rémunération, le cas échéant, du ou des administrateurs sera déterminée de la même manière.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un administrateur peut être révoqué, avec ou sans justes motifs, à tout moment par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social de la Société.

Art. 11. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est liée par la signature de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de l'un quelconque de ses administrateurs de Type A ou par la signature conjointe d'un administrateur de Type A et d'un administrateur de Type B.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société.

Art. 12. Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, le conseil d'administration pourra être présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des administrateurs, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Les résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés, transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Les décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue lorsqu'un soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins la moitié du nombre total des administrateurs incluant au moins un administrateur de Type B.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réunie par vote d'au moins la moitié des administrateurs présents et représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

En cas de vote, la voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Responsabilité des administrateurs. Aucun administrateur n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat

Titre IV - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Actionnaire unique. Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

Les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 15. Assemblées générales. Les assemblées générales d'actionnaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration, le conseil de surveillance et les commissaires. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant au moins 10% (dix pour cent) du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

En l'absence d'actions au porteur, les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont valablement adoptées par le vote de la majorité des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne délibère valablement que si la moitié du capital social est représentée. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées quelle que soit la portion du capital représentée.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que par une résolution prise par au moins les deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés et pour autant qu'ils ne se soient pas abstenus ou aient voté blanc ou nul.

Une assemblée générale des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes du dernier exercice social clos de la Société doit être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai à 15 heures ou le lendemain si ce jour est un jour férié.

Les minutes des assemblées générales d'actionnaires sont signées par le président, ou le cas échéant son remplaçant, et le(s) scrutateur(s) de l'assemblée et les actionnaires qui le demandent.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre.

Art. 17. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire sera annexé. Les comptes annuels seront soumis à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Quinze jours avant l'assemblée générale des actionnaires, chaque actionnaire peut prendre connaissance, au siège social de la Société, du bilan, du compte de pertes et profits ainsi que de tous les documents mentionnés par l'article 73 de la Loi.

Art. 18. Bénéfice. Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais doit être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution de la majorité des actionnaires présents ou représentés décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 19. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider, conformément à l'article 72-2 de la Loi et sous réserve des conditions posées par la Loi, de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

Art. 20. Audit. La surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), actionnaire(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir au siège social de la Société approuvant les comptes annuels de l'année 2013. Cependant leur mandat pourra être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre des Sociétés ainsi que les comptes annuels seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires pourra cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La Surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises est nommé.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. La dissolution de la Société sera décidée par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution des actionnaires représentant au moins deux tiers du capital social. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire.

Art. 22. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise selon les articles auparavant, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent."

Douzième résolution

Il est unanimement décidé de nommer:

- John D. Mulholland, né le 13 décembre 1950 à Newton nards, Co Don, Irlande, résidant à Dublin, Irlande; et
 - Harry Cassidy, né le 5 juillet 1956 à Newcastle Upon Tyne, Royaume-Uni, résidant à Dublin, Irlande;
- administrateurs de Type A de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai 2014;
- Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Grand - Duché de Luxembourg, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg;
- administrateur de Type B de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai 2014.

Treizième résolution

Il est unanimement décidé de nommer la FIDUCIAIRE SGANZERLA S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, avec un capital social de 12.400 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.848, commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ EUR 8.000.- (huit mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52353. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010004508/845.

(090198022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

ADMDBFE Luxembourg, Association des Diplômés du Master Droit Européen, Filière Droit Bancaire et Financier Européen de l'Université du Luxembourg, Association sans but lucratif, (anc. ADMDBFE Luxembourg, Association des Diplômés du Master Droit Bancaire et Financier Européen de l'Université du Luxembourg).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 162A, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg F 8.061.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 2 décembre 2009

Il résulte des résolutions prises à l'unanimité par les membres de l'Association lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 2 décembre 2009 ce qui suit:

1. L'Association prendra dorénavant la dénomination suivante: "Association des Diplômés du Master Droit Européen, Filière Droit Bancaire et Financier Européen de l'Université du Luxembourg" (en abrégé: "ADMDBFE Luxembourg". Toutes les références dans les statuts faites à "Association des Diplômés du Master Droit Bancaire et Financier Européen de l'Université du Luxembourg" sont par conséquent à remplacer par "Association des Diplômés du Master Droit Européen, Filière Droit Bancaire et Financier Européen de l'Université du Luxembourg".

2. Suite aux décisions prises sous 1 et suite à la mise à jour des coordonnées des membres fondateurs, l'article 1^{er} prendra désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Entre les soussignés membres fondateurs

1. Maxime Le Mouël

sans profession

15A, rue des Vosges, 57070 Metz, France de nationalité Française

2. Boryana Stoeva

Doctorante

13, rue André Duchscher, L-1424 Luxembourg, Luxembourg de nationalité Bulgare

3. Laurence Alexis

Avocat

50, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, Luxembourg de nationalité Française

4. Bart Vermaat

Indépendant

3, rue Tonnheck, L-9168 Mertzig, Luxembourg de nationalité Luxembourgeoise

et ceux qui adhéreront ultérieurement, il est formé une association sans but lucratif régie par la loi luxembourgeoise modifiée du 21 avril 1928 et les présents statuts et portant le nom de: "Association des Diplômés du Master Droit Européen, Filière Droit Bancaire et Financier Européen de l'Université du Luxembourg" ayant pour abrégé "ADMDBFE Luxembourg".

3. Il est rajouté un alinéa à la fin de l'article 9 des statuts:

Chaque fois que le Conseil d'administration l'estime utile, il peut prendre à l'unanimité des résolutions circulaires qui prendront effet, sauf indication contraire, le jour suivant la dernière signature. Les membres du Conseil d'administration pourront porter leur signatures respectives soit sur un même instrument, soit sur plusieurs instruments identiques.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010003761/42.

(090198257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Apollo Zlicin Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 118.113.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of November.

Before Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Apollo Zlicin Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.113 (the Company), incorporated by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on July 17, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1823 of September 29, 2006.

There appeared:

AI PORTLAND LP, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, United States of America, company no. 3491360,

here represented by Maria Viceconte, with professional address in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the shares representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Deliberation on the dissolution of the Company;
2. Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

III. after deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves effective immediately to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint AI PORTLAND LP, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, United States of America, company no. 3491360, as liquidator (liquidateur) of the Company (the Liquidator).

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Meeting also resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The Meeting further resolves to empower Mrs Anne Delord to operate the bank account(s) of the Company by her sole signature, as from today and for a limited period of six months. This power of attorney shall expire on May 26th, 2010.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, in the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Apollo Zlicin Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.113 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 17 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1823 du 29 septembre 2006.

A comparu:

AI PORTLAND LP, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, USA, société no. 3491360,

ici représentée par Maria Viceconte, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée telle que stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que toutes les parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société, sont valablement représentées à la présente Assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, ci-après reproduit;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée comprend les points suivants:

(1) Délibération sur la dissolution de la Société

(2) Nomination de un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

III. après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer AI PORTLAND LP, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, USA, société no. 3491360, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi).

L'Assemblée décide également de donner pouvoir et d'autoriser le Liquidateur de réaliser, d'exécuter et d'accomplir tout contrat ou document qui sera nécessaire pour la liquidation de la Société et de payer les dettes de la Société.

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spéciales, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide également de donner pouvoir et d'autoriser au Liquidateur de signer et d'exécuter tout contrat ou document requis par la liquidation de la Société et la réalisation de ses actifs.

L'Assemblée décide encore de donner pouvoir et d'autoriser le Liquidateur d'opérer, à sa seule discrétion, des avances du boni de liquidation en numéraire ou en nature aux associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

L'Assemblée décide encore de donner pouvoir et d'autoriser Mme Anne Delord à exercer son pouvoir de signature sur le(s) compte(s) bancaire(s) de la Société, avec effet immédiat et pour une durée limitée de six mois. Cette procuration générale expire en date du 26 mai 2010.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais confirme qu'à la demande des parties, cet acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé : M. VICECONTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51989. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010004530/115.

(090197904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Newbury Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 91.842.

Avis de dénonciation d'une convention de domiciliation

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 31 janvier 2004 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

NEWBURY COMPANY S.A. ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et

Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que reprenneur du contrat précédemment conclu avec Citco (Luxembourg) SA.

Citco C&T (Luxembourg) SA informe également de la démission des administrateurs et commissaire aux comptes suivants, prenant effet au 14 décembre 2009:

- Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société;

- C.A.S. Services S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes de la société;

Fait à Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Christelle Ferry and Fabrice Geimer

Managing Director and Attorney-in-Fact A

Référence de publication: 2010003742/24.

(090198690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Apollo Portland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 118.115.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of November.

Before Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Apollo Portland Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118115 (the Company), incorporated by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on July 17, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1834 of September 30, 2006.

There appeared:

APPORTLAND LP, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, United States of America, company no. 3021221,

here represented by Maria Viceconte, with professional address in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the shares representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Deliberation on the dissolution of the Company;

2. Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

III. after deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves effective immediately to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint AP PORTLAND LP, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, United States of America, company no. 3021221, as liquidator (liquidateur) of the Company (the Liquidator).

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Meeting also resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The Meeting further resolves to empower Mrs. Anne Delord to operate the bank account(s) of the Company by her sole signature, as from today and for a limited period of six months. This power of attorney shall expire on May 26th, 2010.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, in the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Apollo Portland Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118115 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 17 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1834 du 30 septembre 2006.

A comparu:

AP PORTLAND LP, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, USA, société no. 3021221,

ici représentée par Maria Viceconte, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée telle que stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que toutes les parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société, sont valablement représentées à la présente Assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, ci-après reproduit;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée comprend les points suivants:

(1) Délibération sur la dissolution de la Société

(2) Nomination de un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

III. après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer AP PORTLAND LP, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, USA, société no. 3021221, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi).

L'Assemblée décide également de donner pouvoir et d'autoriser le Liquidateur de réaliser, d'exécuter et d'accomplir tout contrat ou document qui sera nécessaire pour la liquidation de la Société et de payer les dettes de la Société.

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spéciales, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide également de donner pouvoir et d'autoriser au Liquidateur de signer et d'exécuter tout contrat ou document requis par la liquidation de la Société et la réalisation de ses actifs.

L'Assemblée décide encore de donner pouvoir et d'autoriser le Liquidateur d'opérer, à sa seule discrétion, des avances du boni de liquidation en numéraire ou en nature aux associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

L'Assemblée décide encore de donner pouvoir et d'autoriser Mme Anne Delord à exercer son pouvoir de signature sur le(s) compte(s) bancaire(s) de la Société, avec effet immédiat et pour une durée limitée de six mois. Cette procuration générale expire en date du 26 mai 2010.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais confirme qu'à la demande des parties, cet acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. VICECONTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51987. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivré aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010004532/115.

(090197887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

AP Portland 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 79.178.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of November.

Before Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of AP Portland 9 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79178 (the Company), incorporated by a deed of the undersigned notary, on November 9, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 435 of June 13, 2001. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on May 7, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 679 of June 27, 2003.

There appeared:

AP PORTLAND LP, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, United States of America, company no. 3021221,

here represented by Maria Viceconte, with professional address in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

- That all the shares representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;
- That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Deliberation on the dissolution of the Company;
 2. Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.
- After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves effective immediately to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint AP PORTLAND LP, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, United States of America, company no. 3021221, as liquidator (liquidateur) of the Company (the Liquidator).

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Meeting also resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The Meeting further resolves to empower Mrs. Anne Delord to operate the bank account(s) of the Company by her sole signature, as from today and for a limited period of six months. This power of attorney shall expire on May 26th, 2010.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, in the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AP Portland 9 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118115 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 17 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1834 du 30 septembre 2006.

A comparu:

AP PORTLAND LP, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, USA, société no. 3021221,

ici représentée par Maria Viceconte, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée telle que stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que toutes les parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société, sont valablement représentées à la présente Assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, ci-après reproduit;

- Que l'ordre du jour de l'Assemblée comprend les points suivants:

(1) Délibération sur la dissolution de la Société

(2) Nomination de un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

- Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer AP PORTLAND LP, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, USA, société no. 3021221, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi).

L'Assemblée décide également de donner pouvoir et d'autoriser le Liquidateur de réaliser, d'exécuter et d'accomplir tout contrat ou document qui sera nécessaire pour la liquidation de la Société et de payer les dettes de la Société.

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spéciales, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide également de donner pouvoir et d'autoriser au Liquidateur de signer et d'exécuter tout contrat ou document requis par la liquidation de la Société et la réalisation de ses actifs.

L'Assemblée décide encore de donner pouvoir et d'autoriser le Liquidateur d'opérer, à sa seule discrétion, des avances du boni de liquidation en numéraire ou en nature aux associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

L'Assemblée décide encore de donner pouvoir et d'autoriser Mme Anne Delord à exercer son pouvoir de signature sur le(s) compte(s) bancaire(s) de la Société, avec effet immédiat et pour une durée limitée de six mois. Cette procuration générale expire en date du 26 mai 2010.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais confirme qu'à la demande des parties, cet acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. VICECONTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51988. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010004531/115.

(090197900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Tilbury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.733.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 11 novembre 2003 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

TILBURY INVESTMENTS S.A. ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et

Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que preneur du contrat précédemment conclus avec Citco (Luxembourg) SA.

Citco C&T (Luxembourg) SA informe également de la démission des administrateurs et commissaire aux comptes suivants, prenant effet au 14 décembre 2009:

- Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société;

- C.A.S. Services S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes de la société;

Fait à Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Christelle Ferry and Fabrice Geimer

Managing Director and Attorney-in-Fact A

Référence de publication: 2010003741/23.

(090198694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Q4Q Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.480.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010004075/13.

(090198664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Greening Partners International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 68.303.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010004076/13.

(090198662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Fruits et Légumes du Jardin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 3, rue Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 105.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010004203/13.

(090198153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.
